

Sage MAYENNE

Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne



**RAPPORT
ANNUEL
2015**

DOCUMENT VALIDÉ
PAR LA CLE LE 17 JUIN 2016

En application de l'article R212-34 du Code de l'environnement, la commission locale de l'eau établit un rapport sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le bassin. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Points forts de l'année 2015

L'année 2015 a été marquée par la signature du 3^{ème} contrat régional de bassin versant (CRBV) signé entre la Région des Pays-de-la-Loire, le Conseil départemental de la Mayenne et la CLE, pour un montant global de 5,5 millions d'euros.

Le SAGE approuvé en décembre 2014 a été diffusé à plus de 500 structures présentes sur le bassin.

Suite aux élections départementales, Monsieur Louis MICHEL a été élu à la Présidence de la commission locale de l'eau en juillet.

La campagne « Ecod'eau Mayenne » a été relancé avec de nouveaux outils de communication en juillet et relayée par plusieurs collectivités du bassin.

La CLE a organisé la 1^{ère} édition du « rendez-vous » du SAGE sur le thème de la restauration et de l'entretien des cours d'eau. Cette rencontre a réuni environ 50 personnes.

SOMMAIRE

1. Le SAGE du bassin de la Mayenne	4
2. La commission locale de l'eau et son bureau	5
2.1- Réunions de la CLE	5
2.2- Réunions du bureau de la CLE	5
2.3- Dossiers transmis à la CLE	6
3. Le suivi des dossiers et des projets en cours.....	7
4. La publication du nouveau SAGE	8
5. La mise en œuvre du SAGE.....	8
5.1- Actions « phares » pilotées par la CLE.....	8
5.2- Contrats appuyant la mise en œuvre du SAGE	11
5.3- Etat des masses d'eau	13
6. La communication de la CLE.....	15
7. Le budget et le financement	17
8. Le calendrier prévisionnel 2016.....	18
<i>Annexe 1 - Liste des dossiers transmis pour avis à la CLE</i>	<i>19</i>
<i>Annexe 2 - Dispositions et règles du SAGE approuvé de 2014</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 3 - Indicateurs communs aux SAGE du bassin Loire-Bretagne</i>	<i>22</i>

1. Le SAGE du bassin de la Mayenne

1.1- Le bassin versant de la Mayenne

Le bassin versant de la Mayenne est le territoire formé par la rivière Mayenne et ses principaux affluents : l'Aisne, la Gourbe, la Vée, l'Égrenne, la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin, l'Ouette. D'une superficie de 4 352 km², le périmètre du SAGE comprend 291 communes réparties sur :

- 5 départements (Mayenne, Orne, Maine-et-Loire, Manche, Ille-et-Vilaine),
- 3 régions (Pays de-la-Loire, Basse-Normandie, Bretagne).

1.2- Le SAGE

Les 3 enjeux

- l'amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines
- l'optimisation de la gestion quantitative de la ressource
- la restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

La commission locale de l'eau (CLE)

La CLE élabore le SAGE et suit sa mise en œuvre. Elle regroupe **65 membres** :

- collège des collectivités territoriales et leurs groupements et des établissements publics locaux : 35 représentants,
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations : 18 représentants,
- collège des services de l'Etat et de ses établissements publics : 12 représentants.

Le bureau de la CLE est composé de **24 membres** représentant les 3 collèges de la CLE (12 représentants des élus, 6 représentants des usagers et 6 représentants des services de l'Etat).

Les dates clés

Arrêté de constitution de la CLE	06/11/1997
Arrêté de périmètre du SAGE	26/05/1998
Dernier arrêté de modification de la CLE	26/05/2015
1 ^{er} arrêté d'approbation du SAGE	28/06/2007
Révision du SAGE	Engagée début 2011
Adoption du SAGE par la CLE	25 septembre 2014
Arrêté d'approbation du SAGE révisé	10/12/2014

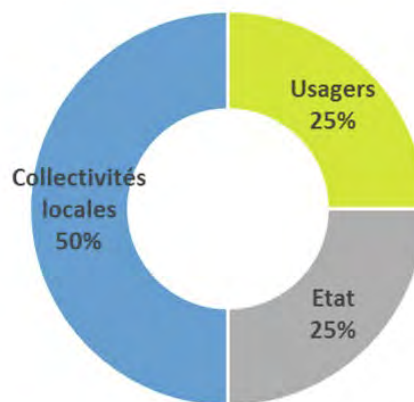
Le portage et l'animation du SAGE

La CLE ne disposant pas de moyens propres, le Conseil départemental de la Mayenne assure la maîtrise d'ouvrage des activités de la CLE et met à disposition des moyens d'animation du SAGE :

- un ingénieur chargé de la coordination générale du SAGE et du pilotage du CRBV (à mi-temps),
- une ingénieure chargée de la mise en œuvre et du suivi du SAGE (à temps plein),
- une assistante administrative (à mi-temps).



Composition de la CLE



2. La commission locale de l'eau et son bureau

Au cours de l'année 2015, la CLE et son bureau se sont réunis 6 fois.

2.1- Réunions de la CLE

La CLE, réunie le **13 mars**, a analysé les projets de SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) et a émis :

- un avis favorable avec réserves sur le SDAGE et son programme de mesures,
- un avis favorable sur le PGRI avec une observation.

La CLE a validé le calendrier des actions de 2015, le plan de communication pour la période 2015-2017 ainsi que le rapport annuel 2014.

Suite aux élections départementales, la composition de la CLE a été modifiée nécessitant une nouvelle élection du Président. Lors de la CLE du **7 juillet**, monsieur Louis MICHEL, conseiller départemental du canton de Loiron, a été élu en tant que Président de la CLE. Les règles de fonctionnement ont été revues notamment concernant la présence des techniciens aux réunions et la durée du mandat du Président.

Une troisième réunion a eu lieu le **30 novembre**. La CLE a échangé sur le bilan des actions de mise en œuvre et de communication du SAGE menées en 2015. Elle a émis un avis favorable sur le projet de cartographie des cours d'eau. La CLE a pris connaissance des réflexions menées en collaboration avec le Préfet de la Mayenne pour accompagner les collectivités dans la prise de la compétence GEMAPI (Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

2.2- Réunions du bureau de la CLE

Le **29 janvier**, le bureau a préparé le calendrier des actions de 2015 et le plan de communication pour la période 2015-2017. Il a échangé sur le CRBV présenté à la commission permanente de la Région en mars 2015. Le rapport annuel 2014 a été approuvé.

Le bureau de la CLE, réuni le **20 février**, a analysé les projets de SDAGE et de PGRI et préparé les avis proposés à la CLE. Il a donné son avis sur 4 dossiers parmi lesquels 2 contrats territoriaux.

Le **10 novembre**, un bilan de la campagne Ecod'eau 2015 et l'avancement de la révision du guide « zones humides » ont été présentés. Le bureau a échangé sur les actions « phare » de la communication, le rendez-vous du SAGE et les lettres web. Il a donné son avis sur 3 dossiers et préparé l'avis proposé à la CLE concernant la cartographie des cours d'eau en Mayenne.

CLE du 13 mars 2015 - ordre du jour

- Mise en œuvre du SAGE révisé
- Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI du bassin Loire-Bretagne
- Rapport annuel 2014

CLE du 7 juillet 2015 - ordre du jour

- Election du Président et désignation des membres du bureau
- Règles de fonctionnement de la CLE
- Actions de mise en œuvre du SAGE
- Communication du SAGE
- Dossiers pour avis

CLE du 30 novembre 2015 - ordre du jour

- Avancement des actions de mise en œuvre
- Communication du SAGE
- Avis sur le projet de cartographie des cours d'eau en Mayenne
- GEMAPI et évolution des compétences des intercommunalités dans le domaine de l'eau

Bureau du 29 janvier 2015 - ordre du jour

- Approbation du SAGE
- Mise en œuvre du SAGE
- 3 dossiers pour avis
- Rapport annuel 2014

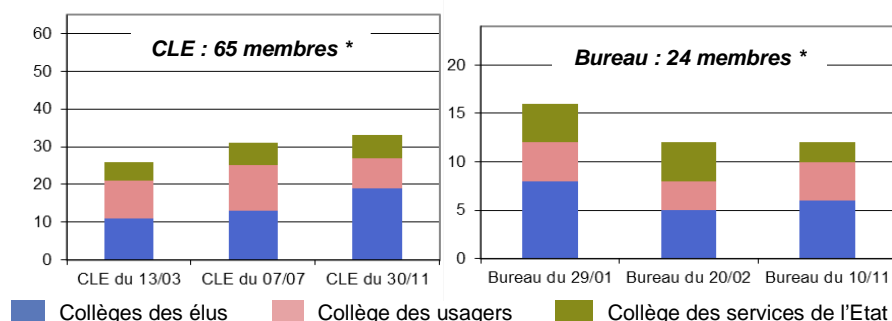
Bureau du 20 février 2015 - ordre du jour

- Préparation des avis sur le projet de SDAGE et de PGRI
- 4 dossiers pour avis

Bureau du 10 novembre 2015 - ordre du jour

- Avancement des actions de mise en œuvre
- Communication du SAGE
- 4 dossiers pour avis

Nombre de participants aux réunions



* Cf. nombre de membres dans chaque collège en page 4



Louis MICHEL
Conseil départemental
Nouveau président
de la CLE

2.3- Dossiers transmis à la CLE

➤ Dossiers pour avis

En 2015, 13 dossiers ont été transmis pour avis à la CLE. La liste de ces dossiers et avis est présentée en annexe 1. Il s'agit de :

- 1 contrat territorial,
- 4 dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- 6 dossiers d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE),
- les projets de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne et de l'Orne.

Sur les 10 dossiers analysés par le bureau en 2015, les avis émis sur ces dossiers se répartissent ainsi :

- 4 avis favorables,
- 6 avis favorables avec observation(s).

Les 3 autres dossiers, reçus fin 2015, seront étudiés par le bureau en avril 2016.

➤ Dossiers pour information

99 dossiers ont été transmis à la CLE en 2015.

Les rubriques de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (article R214-1 du code de l'environnement) concernées sont :

- 1.1.1.0. : *Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines* : **14 dossiers**
- 2.1.1.0. : *stations d'épuration des agglomérations ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique journalière comprise entre 12 et 600 kg de DBO₅* : **1 dossier**
- 2.1.3.0. : *épandage de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année représentant une quantité de matière sèche comprise entre 3 et 800 T/an ou l'azote total compris entre 0,15 et 40 T/an* : **5 dossiers**
- 2.1.5.0. : *rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet est comprise entre 1 et 20 ha* : **4 dossiers**
- **48 dossiers** relatifs à des travaux sur les cours d'eau visés par une ou plusieurs des rubriques suivantes :
 - o 3.1.2.0. : *installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m*
 - o 3.1.3.0. : *installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m*
 - o 3.1.4.0. : *consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur comprise entre 20 et 200 m*
 - o 3.2.1.0. : *entretien de cours d'eau ou de canaux [...] le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année inférieur ou égal à 2 000 m³*

Les autres dossiers sont relatifs à :

- la vidange de plans d'eau (9 dossiers),
- des prescriptions complémentaires aux arrêtés d'autorisation (4 dossiers),
- des déclarations d'intérêt général pour des travaux sur cours d'eau dans le cadre des CTMA (6 dossiers),
- des arrêtés relatifs au règlement d'eau ou droit d'eau d'ouvrage ou de plan d'eau (4 dossiers),
- la réalisation de 28 mares de compensation sur 15 sites dans le cadre de la LGV Bretagne-Pays de la Loire,
- la réalisation de travaux de drainage (1 dossier),
- un projet d'aménagement foncier agricole et forestier,
- une mise en demeure de régularisation administrative pour des travaux réalisés par l'exploitant d'une centrale hydroélectrique.

3. Le suivi des dossiers et des projets en cours

Les dossiers et projets des différents partenaires du bassin ont été suivis par la cellule d'animation du SAGE au travers des comités de pilotage, groupes de travail et autres réseaux techniques.

- **Réunions des maîtres d'ouvrage**

- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Colmont
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Gourbe-Vée-Maure
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Jouanne
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques axe Mayenne
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin du Vicoin
- Comité de pilotage du contrat territorial du bassin de la Mayenne amont
- Comité de pilotage du contrat territorial du bassin de la Colmont amont
- Comité de pilotage du contrat territorial du bassin de la haute Ernée
- Comité de coordination du programme Phyt'eau propre 53

- **Suivi des documents d'urbanisme**

- Elaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté de communes des Coëvrons
- Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Mortainais
- Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté urbaine d'ALENCON

- **Suivi de projets spécifiques**

- Restauration du ruisseau du Fay par la commune de SAINT-BAUDELLE
- Restauration du ruisseau du Lassay par la fédération de pêche de la Mayenne sur la commune de SAINT-BAUDELLE
- Aménagement d'une coulée verte et restauration du ruisseau de la Fontaine par la fédération de pêche de la Mayenne sur la commune de LOUVERNÉ
- Réalisation de plans bocagers sur les communes du bassin de l'Ernée
- Comité de pilotage trame verte et bleue de la communauté de communes du Pays de Mayenne
- Réflexion sur l'élaboration d'un programme d'actions milieux aquatiques – rencontre avec la communauté de communes du Pays de Mayenne (partenaires techniques et financiers)

- **Réunions des services de l'État**

- MISEN de l'Orne (réunion d'information des partenaires)
- Comité sécheresse de la Mayenne
- Comité de pilotage sur la cartographie des cours d'eau en Mayenne
- Comité de pilotage sur la cartographie des cours d'eau dans l'Orne
- Groupe de travail sur l'organisation de la compétence GEMAPI

- **Réunions de l'Agence de l'eau**

- Forum pour la consultation sur le SDAGE et le PGRI
- Groupe de travail pour la valorisation des données des contrats territoriaux milieux aquatiques (délégation Anjou-Maine)

- **Réseaux des animateurs SAGE**

- Rencontre des animateurs du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Rencontre des animateurs de la délégation Anjou-Maine (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
- Rencontre régionale des animateurs des Pays-de-la-Loire (table ronde Région – Agence de l'eau)

4. La publication du nouveau SAGE

Conformément à la réglementation, le SAGE adopté par arrêté interpréfectoral le 10 décembre 2014 a fait l'objet d'une publicité dans les journaux des 5 départements concernés par le bassin de la Mayenne en février.

Après mise en forme des documents, le nouveau SAGE a été diffusé en mars auprès de 526 structures (communes et communautés de communes, syndicats d'eau et de bassin, conseils régionaux et départementaux, chambres consulaires, services de l'Etat, partenaires techniques, SAGES voisins, associations, ...).



5. La mise en œuvre du SAGE

Pour la 1^{ère} année de mise en œuvre du SAGE révisé, cette partie présente les principales actions menées par la CLE en 2015. Un bilan détaillé sera présenté en 2016, année n+1 de mise en œuvre, sur la base du tableau de bord en cours de rédaction.

Pour ce tableau de bord, le comité de bassin Loire-Bretagne a défini des indicateurs communs à l'ensemble des SAGE qui permettent de suivre l'avancement des actions qui sont confiées au SAGE par le SDAGE. Ces indicateurs, renseignés en partie par la CLE, sont présentés en annexe 3.

5.1- Actions « phares » pilotées par la CLE

➤ Signature du 3^{ème} CRBV 2015-2017

Le contrat régional de bassin versant (CRBV) s'appuie sur le SAGE approuvé et constitue un outil de la Région Pays-de-la-Loire pour sa mise en œuvre. Il permet aux maîtres d'ouvrage qui s'engagent dans des actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques en cohérence avec le SAGE approuvé, de disposer de financements pour les études, les travaux, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions. Ce contrat tripartite, d'une durée de 3 ans, est signé entre la Région, la CLE et le Conseil départemental de la Mayenne, structure « chef de file ».

Le bassin de la Mayenne a déjà bénéficié de 2 contrats sur la période 2008-2014 pour un montant global de près de 6 millions d'euros représentant plus de 1,9 million d'euros de subventions régionales.

Le 3^{ème} CRBV, préparé sur la base d'un appel à projets lancé en 2014, a été présenté à la commission permanente de la Région le 2 mars 2015. Il a été signé le 4 mars au LION D'ANGERS.

Établi pour la période 2015-2017, ce 3^{ème} contrat porte sur un montant global de 5,5 millions d'euros et de plus de 1,3 million d'euros de subventions régionales. Inscrit dans la continuité des 2 précédents CRBV, ce programme compte 37 actions et s'articule majoritairement autour de la restauration des milieux aquatiques. Il est complété par la réalisation de plans bocagers, d'actions pour la réduction de l'utilisation des pesticides, d'opérations d'économies d'eau et de restauration de zones humides.

La visite de terrain, organisée dans le cadre de cette signature, a permis de présenter le programme de restauration des basses vallées angevines porté, sur le bassin de la Mayenne, par le Conseil départemental du Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole et la communauté de communes du LION D'ANGERS et de découvrir la boire de Ragon, bras secondaire de la Mayenne située au niveau de l'Isle Briand.



Marc BERNIER (Président de la CLE – Conseiller général de la Mayenne), Jean-Pierre LE SCORNET (Vice-Président de la Région) et Sophie BRINGUY (Vice-Présidente de la Région)



Visite de la Boire de Ragon

* En savoir plus sur le CRBV : <http://www.sagemayenne.fr/signature-crbv3-sagemayenne/>

➤ Animation des 2 contrats régionaux de bassin versant

Les 2^{ème} et 3^{ème} CRBV du SAGE Mayenne ont été signés respectivement le 16 mars 2012 et le 4 mars 2015. Ces 2 contrats ont permis de mettre en place des actions visant notamment à :

- restaurer les cours d'eau et la continuité écologique
- préserver et restaurer les zones humides
- préserver les ressources en eau d'un point de vue de la qualité et de la quantité.

Ils ont également permis de financer des actions transversales de suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, d'amélioration de la connaissance ou encore de communication.

Le rôle de l'animation du SAGE est de centraliser, vérifier et organiser les engagements d'opération afin de les transmettre à la Région. Elle instruit et transmet également les demandes de versement.

Bilan au 31 décembre 2015 :

CRBV 2011-2013 + avenant

- ✦ 61 opérations
- ✦ 32 maîtres d'ouvrage
- ✦ 972 805 € de subventions prévues
- ✦ 936 193 € de subventions engagées
- ✦ 590 902 € de subventions versées
- ✦ 37 opérations achevées

CRBV 2015-2017

- ✦ 37 opérations inscrites
- ✦ 24 maîtres d'ouvrage
- ✦ 1 326 180 € de subventions prévues
- ✦ 586 680 € de subventions engagées
- ✦ 25 opérations engagées

➤ Campagne Ecod'eau Mayenne

Depuis 2009, la commission locale de l'eau (CLE) mène une campagne de sensibilisation aux économies d'eau, intitulée « Ecod'eau Mayenne », qui s'appuie sur :

- les 4 gestes clés pour les citoyens,
- l'exemplarité des collectivités pour économiser l'eau dans les bâtiments et les espaces publics.

Cette campagne a été relancée en juillet 2015 avec l'édition de nouveaux outils de communication : la plaquette et l'affiche « J'économise l'eau ». Ceux-ci ont été proposés aux collectivités afin qu'elles les relayent auprès de leurs habitants.

Ainsi, plus de 9 000 plaquettes ont été distribuées par 43 collectivités (communes, communautés de communes et syndicats d'eau). Un article présentant les 4 gestes clé a également été relayé dans les bulletins de plusieurs de ces collectivités.

Une lettre web spéciale Economies d'eau a été envoyée fin juillet présentant une interview « partage d'expérience » sur les actions menées sur la commune de GORRON et rappelant les différents outils mis à disposition sur ce thème.

Le Conseil départemental de la Mayenne, partenaire de cette action, a diffusé plus de 1 200 plaquettes auprès des acteurs sociaux et du logement du département (antennes solidarité, bailleurs sociaux, CAF, CCAS de Laval, ...).

En savoir plus : <http://www.sagemayenne.fr/les-actions/economies-deau/>

➤ Révision du guide « zones humides »

Afin de prendre en compte les dispositions du nouveau SAGE, la CLE a engagé la révision du guide d'identification des zones humides fonctionnelles.

Un groupe de travail « zones humides », composé de membres de la CLE, des chambres d'agriculture, des associations environnementales, de collectivités et des services de l'Etat, s'est réuni une première fois en octobre 2015. Cette rencontre a permis de travailler sur la mise à jour de la méthode d'inventaire.

Le travail du groupe se poursuivra en 2016 afin de proposer un projet de guide révisé à la CLE au premier trimestre.



Nouvelle plaquette Ecodeau

➤ Le 1^{er} rendez-vous du SAGE

Le 27 octobre 2015, la commission locale de l'eau (CLE) a organisé la 1^{ère} édition des « rendez-vous du SAGE » en partenariat avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais. Cette rencontre a réuni plus de 50 personnes et a permis d'échanger autour du thème de la restauration des cours d'eau.

Ce rendez-vous, proposé aux élus et techniciens des collectivités du bassin ainsi qu'aux différents partenaires de la CLE, a été l'occasion de sensibiliser aux enjeux et problématiques de la restauration et de l'entretien des cours d'eau avec une présentation de Xavier FOURNIALS (Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières de Basse-Normandie).

Cette intervention a été suivie de témoignages sur :

- les actions de restauration de la qualité des eaux menées sur le SENOM avec Jean-Marc ALLAIN (Président du syndicat d'eau du nord-ouest mayennais) et Valérie CORNU (Animatrice bassin versant),
- les actions de restauration des cours d'eau du bassin de la Colmont menées sur la Communauté de communes du bocage mayennais avec Jean-Paul GAHERY (Président de la Commission Espaces naturels de la Communauté de communes du Bocage Mayennais) et Ronan MARIE (Technicien de rivières).

L'après-midi s'est poursuivie par une visite de terrain sur 2 sites restaurés par la Communauté de communes du Bocage Mayennais dans le cadre de leur programme de restauration :

- le site du Vallon à Oisseau (effacement d'un seuil sans usage),
- le site de Brécé (plantation de végétation rivulaire et pose de clôtures).



Présentation en salle



Site de Oisseau



Site de Brécé



Site de Oisseau

En savoir plus : <http://www.sagemayenne.fr/1ere-edition-des-rendez-vous-du-sage-restauration-et-entretien-des-cours-deau/>

5.2- Contrats appuyant la mise en œuvre du SAGE

➤ Programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau

Des programmes de restauration sont engagés sur 7 affluents principaux du bassin de la Mayenne. Ils font l'objet de contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA), outils mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les contrats territoriaux de l'axe Mayenne ainsi que celui du bassin de la Gourbe, Vée et Maure ont été signés respectivement en septembre et octobre 2015.

3 études diagnostic ont été engagées sur :

- la rivière Mayenne (domaine public fluvial mayennais),
- le bassin de l'Ouette
- les affluents de la Mayenne sur le territoire de LAVAL Agglomération.

L'étude bilan du CTMA Colmont est en cours et permettra de préparer le second contrat en 2016.

En 2015, la CLE a émis un avis favorable sur le programme d'actions sur l'axe Mayenne et les travaux de restauration à GORRON réalisés dans le cadre du CTMA Colmont. La cellule d'animation du SAGE participe aux comités de pilotage de ces programmes.

Avancement des programmes « milieux aquatiques »



Bassin	Programme(s)	Porteur du programme
La Gourbe, la Vée et la Maure *	1 ^{er} contrat 2015-2018	PNR Normandie-Maine
La Colmont	1 ^{er} contrat 2010-2014 Etude bilan en 2015 2 ^{ème} contrat en préparation	Communauté de communes du Bocage Mayennais
L'Ernée	1 ^{er} contrat 2007-2012 2 ^{ème} contrat 2013-2017	Syndicat de bassin de l'Ernée
L'Aron	1 ^{er} contrat 2011-2015	Syndicat de bassin de l'Aron
Le Vicoin	1 ^{er} contrat 2008-2013 2 ^{ème} contrat 2015-2019	Syndicat de bassin du Vicoin
La Jouanne	1 ^{er} contrat 2008-2013 2 ^{ème} contrat 2015-2019	Syndicat de bassin de la Jouanne
L'Ouette	Etude diagnostic en 2015	Syndicat de bassin de l'Ouette
Les affluents de la Mayenne sur Laval Agglomération	Etude diagnostic en 2015	Laval Agglomération
Les Basses-Vallées-Angevines	1 ^{er} contrat 2015-2019	Conseil départemental du Maine-et-Loire Communauté de communes du Lion d'Angers Angers Loire Métropole
la rivière la Mayenne (de Mayenne à la limite Maine-et-Loire) et le lac de Haute-Mayenne et la vallée de Saint- Calais-du-Désert	1 ^{er} contrat 2015-2019 Etude diagnostic en 2015	Conseil départemental de la Mayenne

* Le CTMA de la Gourbe, Vée, Maure est intégré dans le contrat territorial multithématique de la Mayenne amont.

➤ Programmes de restauration de la qualité des eaux

Le SDAGE 2016-2021 classe le captage souterrain de Pouillé à MONTAUDIN comme prioritaire au regard de l'enjeu « nitrates ».

Ainsi, le bassin de la Mayenne compte, à présent, 10 captages prioritaires : 2 captages souterrains et 8 captages superficiels. Les 7 captages de l'amont du bassin (Égrenne, Varenne et Mayenne amont) ont été identifiés avec un enjeu « pesticides » et les 3 captages des bassins de la Colmont et de l'Ernée avec un enjeu « nitrates ».

Des programmes d'actions font l'objet de contrats territoriaux pollutions diffuses engagés sur les aires d'alimentation de 4 de ces captages prioritaires :

- l'Ernée à ERNÉE (53),
- la Colmont à GORRON (53),
- le captage de l'Hermitage (50),
- le pont de Couterne (53/61) signé en octobre 2015.

Le programme d'actions du captage du pont de Couterne, piloté par le syndicat départemental de l'eau (SDE) de l'Orne, s'articule autour :

- d'actions visant à réduire l'utilisation des pesticides pour l'ensemble des utilisateurs (collectivités, agriculteurs, industriels et grand public),
- d'actions de réduction des pollutions diffuses sur le bassin « test » de l'Anglaise identifié comme le plus sensible.

Sur les aires d'alimentation des 5 captages prioritaires de l'amont du bassin (secteur Egrenne-Varenne), l'étude réalisée en 2014 par le SDE de l'Orne avait mis en évidence une problématique majoritairement au regard du glyphosate et de l'AMPA (produit de dégradation). En 2016, il est envisagé un suivi analytique de ces molécules (AMPA, glyphosate et glufosinate) en sortie de station d'épuration afin de préciser leur origine et d'étudier les actions pertinentes à mettre en place.

La cellule d'animation du SAGE participe aux comités de pilotage de ces programmes.

Captages prioritaires et bassins d'alimentation



Signature du contrat du Pont de Couterne

Captage	Programme(s)	Porteur du programme
La Colmont à Gorron (captage superficiel 53)	1 ^{er} contrat 2007-2011 2 ^{ème} contrat 2013-2017	Syndicat d'eau du nord ouest mayennais
L'Ernée à Ernée (captage superficiel 53)	1 ^{er} contrat 2007-2011 2 ^{ème} contrat 2013-2017	SIAEP d'Ernée
L'Hermitage à Ger (captage souterrain 50)	1 ^{er} contrat 2014-2018	SIVU AEP de Barenton
Le pont de Couterne à Couterne (captage superficiel 53/61)*	1 ^{er} contrat 2015-2019	Syndicat départemental de l'eau de l'Orne

* Le contrat territorial du pont de Couterne est intégré dans le contrat territorial multithématique de la Mayenne amont.

5.3- Etat des masses d'eau

Le bassin de la Mayenne compte 72 masses d'eau de surface (70 masses d'eau cours d'eau et 2 plans d'eau) et 1 masse d'eau souterraine.

Le tableau ci-dessous présente l'état des masses de surface au regard de l'évaluation de 2013 fournie par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette évaluation reste à considérer avec précaution compte-tenu de son ancienneté et du fait qu'un seul paramètre de moins bonne qualité mesuré sur une station suffit à déclasser l'ensemble de la masse d'eau.

Objectifs	Nb de masses d'eau	Etat des masse d'eau - évaluation 2013				
		Très bon état	Bon état	Moyen	Médiocre	Mauvais
2015	6	-	6	-	-	-
2021	34	-	9	20	3	2
Report d'objectif	32	-	-	16	8	8

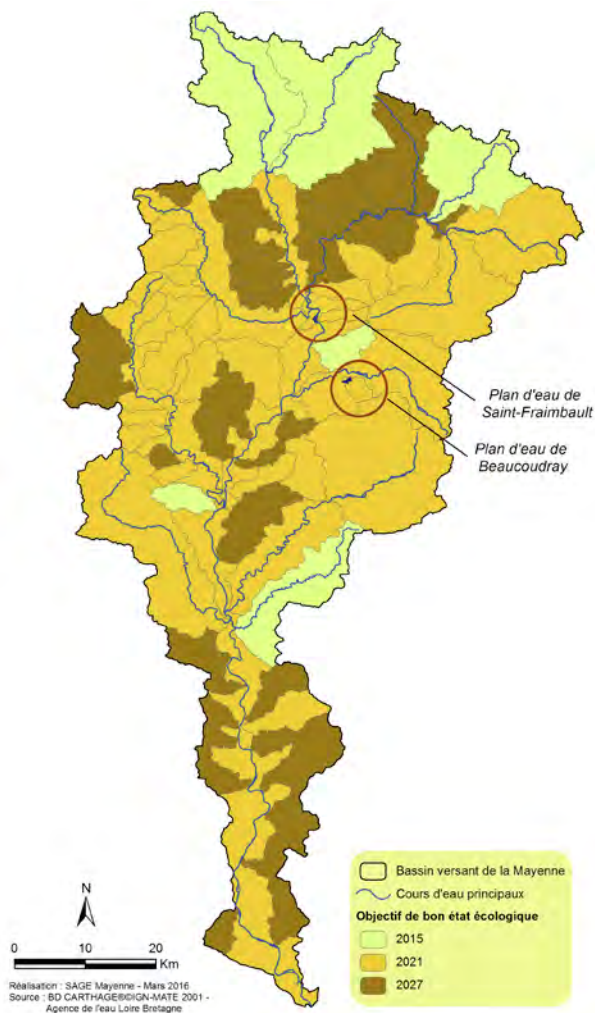
Le tableau ci-dessous présente, pour les 25 masses d'eau en objectif 2021 n'atteignant pas le bon état en 2013, les actions menées et/ou les réflexions engagées dont la CLE a connaissance.

N°	Nom de la masse d'eau	Taille (km²)	Etat 2013	Actions menées – réflexions engagées
1	Etang de Beaucoudray	10	Mauvais *	
2	Retenue de SAINT-FRAIMBAULT	20	Mauvais	Plan de gestion de la retenue de SAINT-FRAIMBAULT mis en place depuis 2009 (gestion des niveaux d'eau, travaux sur les habitats et suivi de la qualité)
11	La Varenne depuis la confluence depuis l'Egrenne jusqu'à la retenue de SAINT-FRAIMBAULT	66	Moyen	
5	La Mayenne depuis la retenue de SAINT-FRAIMBAULT jusqu'à la confluence avec l'Ernée (Classée en masse d'eau fortement modifiée)	117	Moyen	- Installation des passes à anguilles sur les ouvrages du domaine public fluvial (DPF) mayennais durant les écoures 2015 - Signature du programme de restauration axe Mayenne (2015-2019) entre l'Agence de l'eau et le Conseil départementale de la Mayenne
6	La Mayenne depuis la confluence de l'Ernée jusqu'à sa confluence avec la Sarthe (Classée en masse d'eau fortement modifiée)	333	Moyen	- Lancement de l'étude diagnostic sur la rivière Mayenne (DPF mayennais) - Programme de restauration des basses vallées angevines (2015-2019)
7	L'Aisne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	173	Moyen	Signature du programme multithématique milieux aquatiques et pollutions diffuses sur la Mayenne amont (2015-2019)
62	Le Lassay et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	35	Moyen	Réflexion engagée sur le projet de restauration du Lassay (CRBV 2015-2017)
73	La Colmont et ses affluents depuis la source jusqu'à HEUSSE	18	Médiocre	
13	La Colmont depuis HEUSSE jusqu'à la retenue de SAINT-FRAIMBAULT	137	Moyen	- Programme de lutte contre les pollutions diffuses mis en place en amont de la prise d'eau de Gorrion (2013-2017)
53	Les Messendières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	21	Moyen *	- Etude bilan du programme de restauration et d'entretien 2010-2014
57	La Gauberdrière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	10	Moyen	- 2 ^{ème} contrat en préparation
60	Les Messendières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	12	Médiocre	- Renaturation de la Colmont à GORRON (suppression du plan d'eau)
64	L'Ourde et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Colmont	37	Moyen *	
14	L'Aron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	175	Moyen	Programme de restauration et d'entretien des cours d'eau mis en place sur l'Aron et ses affluents (2011-2015)
47	Le Fontaine Daniel et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	56	Moyen	

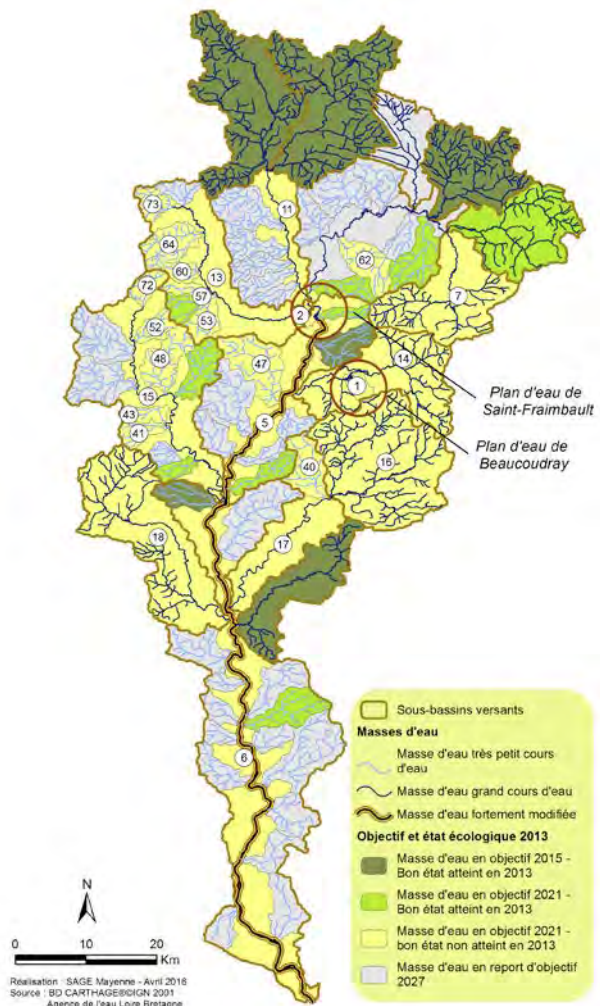
72	L'Ernée et ses affluents depuis la source jusqu'à SAINT-DENIS-DE-GASTINES	16	Moyen	- 2 ^{ème} programme de lutte contre les pollutions diffuses mis en place en amont de la prise d'eau d'Ernée (2013-2017) - 2 ^{ème} programme de restauration et d'entretien des cours d'eau mis en place sur l'Ernée et ses affluents (2013-2017) - Réalisation de plans bocagers sur 12 communes du bassin en cours (CRBV 2013-2017)
15	L'Ernée depuis SAINT-DENIS-DE-GASTINES jusqu'à la confluence avec la Mayenne	141	Moyen	
43	Le Vaumorin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	14	Moyen	
41	Le Villeneuve et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	16	Moyen *	
48	L'Oscense et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	40	Moyen *	
52	Le Bois Béranger et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	16	Médiocre *	
16	La Jouanne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Deux Evailles	270	Moyen	2 ^{ème} programme de restauration et d'entretien des cours d'eau mis en place sur la Jouanne et ses affluents (2015-2019)
17	La Jouanne depuis la confluence avec le ruisseau des Deux Evailles jusqu'à la confluence avec la Mayenne	114	Moyen	
40	La Jarriais et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Jouanne	38	Moyen	
18	Le Vicoin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	255	Moyen	2 ^{ème} programme de restauration et d'entretien des cours d'eau mis en place sur la Jouanne et ses affluents (2015-2019)

* Masse d'eau pour laquelle l'état 2013 a été défini avec un niveau de confiance moyen à faible (en raison de l'insuffisance des données et/ou d'incohérences entre elles)

Objectifs des masses d'eau SDAGE 2016-2021



Etat des masses d'eau Evaluation pour l'année 2013



6. La communication de la CLE

Cette partie détaille les documents et les actions réalisés par la CLE pour communiquer sur le SAGE. Les actions thématiques de sensibilisation, intégrées aux dispositions du SAGE, sont présentées dans la partie « 5. La mise en œuvre du SAGE ».

➤ **Plaquette de présentation du nouveau SAGE**

La plaquette du nouveau SAGE a été élaborée en 2015. Elle présente de façon synthétique le SAGE Mayenne et son territoire, les enjeux de la gestion de l'eau mais aussi ce que le SAGE peut apporter aux différents acteurs. Elle a été diffusée aux communes, communautés de communes et partenaires techniques avec l'invitation pour le premier « rendez-vous » du SAGE.



➤ **Site internet du SAGE**

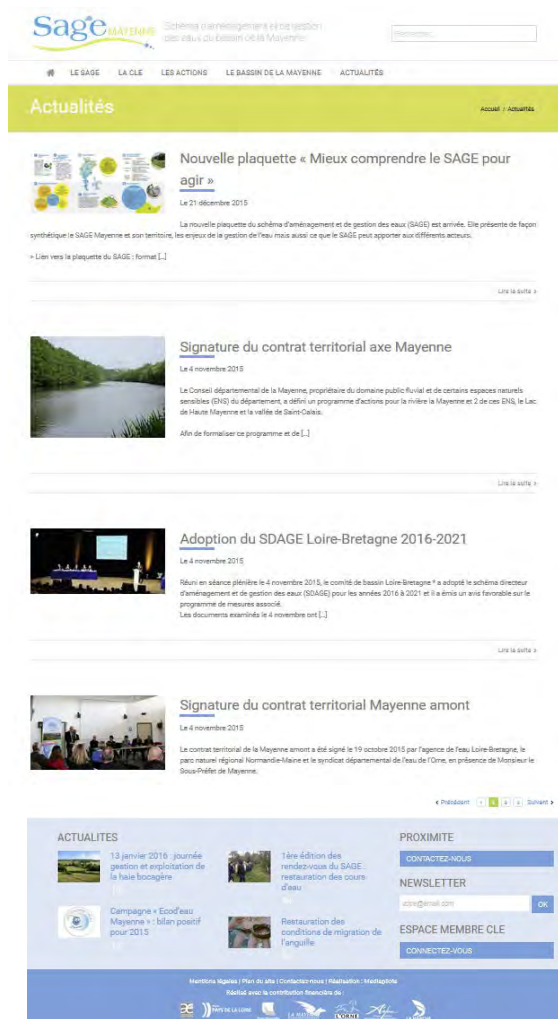
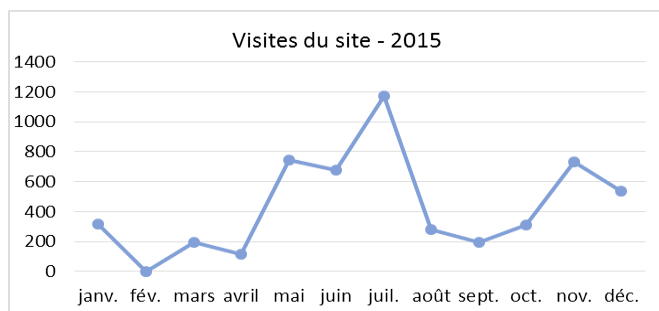
La cellule d'animation a régulièrement mis à jour les actualités du site internet présentant les initiatives locales et les événements liés à l'eau et au SAGE Mayenne au fur et à mesure de l'année.

L'espace réservé aux membres de la CLE et des partenaires a permis de mettre à disposition différents informations et documents et notamment l'analyse des dossiers reçus pour avis, les projets de délibération, les documents de séance, le calendrier des réunions, ...

Indicateurs de fréquentation 2015 :

- nombre de visiteurs : 5 273
- nombre d'utilisateurs : 4 958
- nombre de pages vues : 7 820
- durée moyenne d'une visite : 1 minute 1'
- 19 % des utilisateurs ont visité plus d'une page du site

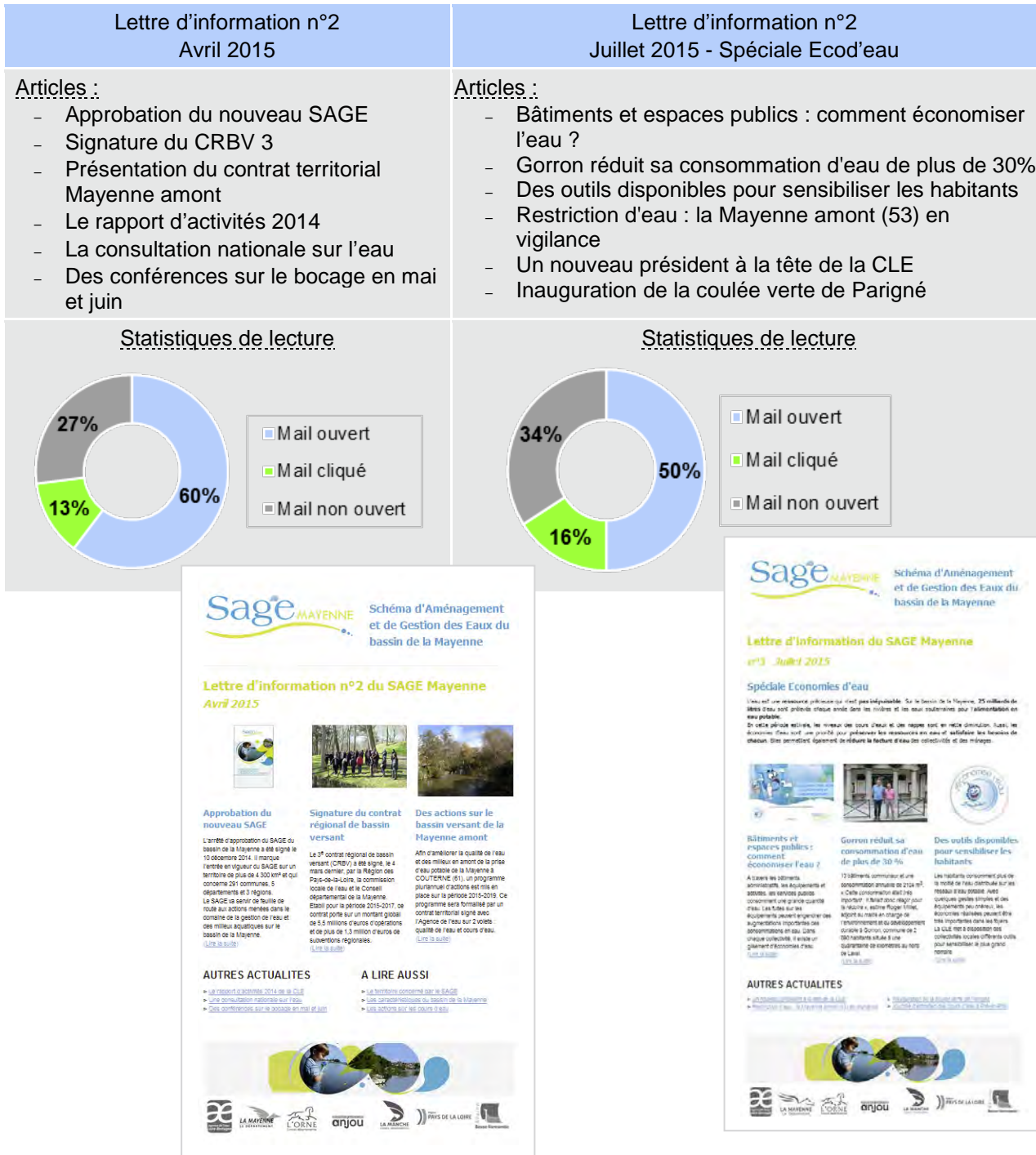
Le site Internet a subi quelques dysfonctionnements en début d'année. Aussi, les chiffres ci-dessus ne sont pas représentatifs d'une année « standard ». Par ailleurs, le logiciel de suivi ayant changé en mai 2014 avec la mise en ligne du site, il n'y a pour le moment pas d'historique de la fréquentation.



➤ **Lettres d'information du SAGE**

La lettre web a pour objectif de communiquer sur l'actualité du SAGE et du bassin ainsi que de valoriser les actions réalisées par les différents maitres d'ouvrage.

2 lettres d'information ont été envoyées en avril et en juillet à un peu moins de 700 adresses mails : personnes inscrites via le site Internet, membres de la CLE, collectivités du bassin (communes, communautés de communes, syndicats, ...), services de l'Etat et partenaires techniques.



➤ **Présentation du SAGE**

La cellule d'animation est intervenue auprès de la mission interservices de l'eau (MISE) du département de Maine-et-Loire pour présenter le SAGE révisé approuvé aux différents services de l'Etat.

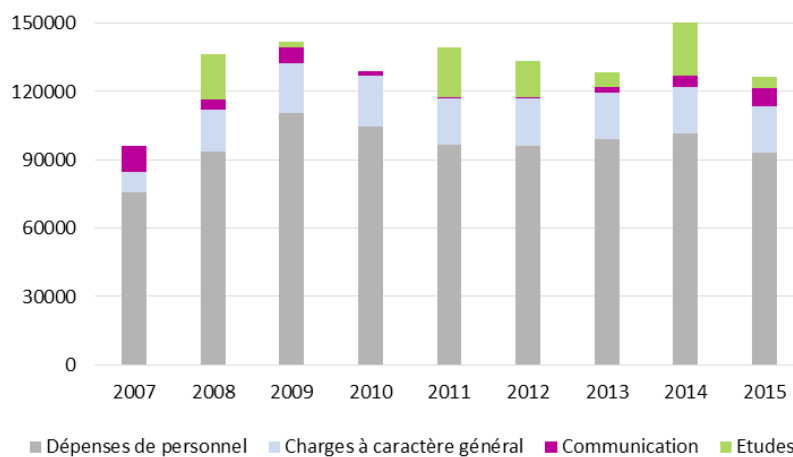
7. Le budget et le financement

Dépenses

Les dépenses pour l'année 2015 s'élèvent à :

Dépenses de personnel	93 172,06 €	74 %
Charges à caractère général (fonctionnement, déplacements, frais de réunions)	20 327,18 €	16 %
Communication	7 757,73 €	6 %
Etudes (Révision : frais de publicité et de reproduction)	5 222,20 €	4 %
Total	126 479,17 €	

Evolution des dépenses depuis 2007



Contributions

L'agence de l'eau Loire-Bretagne contribue aux dépenses de fonctionnement, d'étude et de communication à hauteur de 50 %.

La région des Pays-de-la-Loire participe au financement de l'animation, des études et de la communication dans le cadre du contrat régional de bassin versant (CRBV).

En Basse-Normandie, la Région et l'Europe (via le fond européen agricole pour le développement rural) participent au financement du poste d'animateur et à la communication.

Agence de l'eau Loire-Bretagne	61 715 €	Total : 79,6 % de la dépense
Région des Pays-de-la-Loire	34 314 €	
Région Basse-Normandie	4 631 €	

La charge résiduelle, soit 20 % de la dépense, est répartie entre les Conseils départementaux concernés au prorata de la superficie de chaque département dans le bassin versant.



8. Le calendrier prévisionnel 2016

Janvier à avril

Mai à août

Septembre à décembre

Arrêtés de modification de la CLE (suite aux élections régionales) et du périmètre du SAGE (suite à la création des communes nouvelles)

- Elaboration du rapport d'activités 2015
- Révision du guide « zones humides » (réunions du groupe de travail, présentation au bureau)
- Réunion du bureau (avril)

Réunion de la CLE

- Travail sur le diagnostic des prélèvements et de l'irrigation sur le bassin (accueil d'un stagiaire)
- Relance de la campagne « Ecod'eau Mayenne »
- Participation aux éventuelles manifestations sur l'eau et l'environnement

Arrêté de renouvellement complet de la CLE (mandat de 6 ans)

- Organisation de la 2^{ème} édition du rendez-vous du SAGE
- Réunions de la CLE et du bureau
- Installation de la nouvelle CLE et élections du Président
- Préparation de l'avenant au CRBV 3
- Préparation de la mise en œuvre et du budget 2017

Préparation du tableau de bord du SAGE

Réflexion et accompagnement des collectivités pour la prise de compétence GEMAPI (réunions sectorielles, étude d'assistance juridique, ...)

Mise en œuvre du plan de communication : alimentation des actualités du site, élaboration de lettres d'information et des documents de communication du SAGE (fiches thématiques, plaquette de sensibilisation, ...)

- Animation et coordination des contrats régionaux de bassin versant (CRBV) 2011-2014 et 2015-2017
- Suivi des actions mises en place sur le bassin et accompagnement technique des maîtres d'ouvrage
- Analyse et avis sur les dossiers transmis à la CLE

Annexe 1 - Liste des dossiers transmis pour avis à la CLE

N° dossier	Nature du dossier	Objet	Passage bureau	Avis Bureau
15-01	Loi sur l'eau (DIG)	Travaux de restauration de la Colmont dans Gorron	20/02/15	Favorable
15-02	Loi sur L'eau / Contrat territorial	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur l'axe Mayenne	20/02/15	Favorable
15-03	Loi sur l'eau	Renouvellement d'exploitation de l'usine hydroélectrique de Persigand	07/07/15	Favorable
15-04	ICPE industrie	Exploitation, après régularisation, d'une activité de teinture et d'impression à LAVAL	07/07/15	Favorable avec observation sur les économies d'eau
15-05	ICPE élevage	Agrandissement d'un élevage avicole "La Cocherie" à SAINT-GEORGES-LE-ROUELLE	07/07/15	Favorable avec observation sur la déclaration du forage
15-06	ICPE industrie	Exploitation de 6 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur les communes de SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY et GER par la société SARL Vents d'Oc Centrale d'Energies Renouvelables	07/07/15	Favorable avec observation sur la pérennité de l'engagement pour la préservation de la zone humide
15-07	Loi sur l'eau	Projet d'aménagement de la RD1 entre LOIGNE-SUR-MAYENNE et CHÂTEAU-GONTIER	10/11/15	Favorable avec 2 observations sur la pérennité des mesures compensatoires et la préservation des espèces et habitats protégés et sur le dimensionnement du ruisseau reméandré de la Chardonnière
15-08	ICPE élevage	Extension d'un élevage avicole à 118 800 animaux-équivalents à SOEURDRES	10/11/15	Favorable avec observation relative à la localisation de la plateforme de compostage du fumier
15-09	Loi sur l'eau	Renouvellement d'exploitation de l'usine hydroélectrique la Richardière sur la commune d'ANDOUILLE	10/11/15	Favorable avec observation relative à l'efficacité de la seule passe à anguilles installée sur un ouvrage équipé de 2 turbines
15-10	Cartographie des cours d'eau	Projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau en Mayenne	30/11/15 (CLE)	Avis favorable - Attachement au caractère révisable et évolutif de la carte - Intérêt pour une carte unique pour la police de l'eau et les BCAA
15-11	ICPE carrière	Autorisation d'exploiter, après renouvellement et extension, la carrière la Sablière des Housseaux à MONTREUIL-POULAY	19/04/16	-
15-12	Cartographie des cours d'eau	Projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau dans l'Orne	19/04/16	-
15-13	ICPE élevage	Agrandissement d'un élevage avicole par l'EARL Roullier Prunier à SAINT-CYR-DU-BAILLEUL	19/04/16	-

Annexe 2 - Dispositions et règles du SAGE approuvé de 2014

Enjeu I – Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

Dispositions et règles	Type *
Objectif 1 – Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau	
1A1 - Organiser la maîtrise d'ouvrage	OG
1A2 - Elaborer les programmes de restauration et d'entretien en concertation	OG
1A3 - Valoriser les actions de restauration des cours d'eau	AC
1A4 - Intégrer les effets des actions sur les différents milieux associés au cours d'eau	OG
1B1 - Compléter la connaissance du taux d'étagement	OG
1B2 - Réduire le taux d'étagement	OG
1B3 - Restaurer la qualité des masses d'eau avec un enjeu morphologie	OG
1B4 - Réduire l'impact des ouvrages non entretenus et/ou sans usage	OG
1B5 - Réaliser des interventions adaptées au cas particulier de chaque ouvrage	OG
1B6 - Evaluer les effets des aménagements d'ouvrage	OG
1C1 - Restaurer les conditions de migration de l'anguille	OG
1D1 - Limiter le piétinement des berges	OG
1D2 - S'assurer de la préservation des berges pour tout aménagement ponctuel de cours d'eau	DMC
1D3 - Prendre en compte la biodiversité des bords de cours d'eau	OG
1D4 - Communiquer sur l'entretien et la valorisation de la ripisylve	AC
1E1 - Renforcer la connaissance sur les têtes de bassin	OG
Objectif 2 – Préserver et restaurer les zones humides	
2A1 - Protéger les zones humides fonctionnelles et les zones humides dans les documents d'urbanisme	DMC
2A2 - Recommander le guide pour l'identification des zones humides fonctionnelles	OG
2A3 - Identifier les zones humides remarquables	OG
2A4 - Préserver les zones humides lors des projets d'aménagement	DMC
2B1 - Informer et mutualiser les expériences et moyens pour un entretien adapté des zones humides	AC
2B2 - Mobiliser les outils de restauration et de gestion des zones humides	OG
2B3 - Restaurer les zones humides dégradées	OG
2B4 - Valoriser les actions de restauration des zones humides	AC
Objectif 3 – Limiter l'impact négatif des plans d'eau	
3A1 - Limiter la multiplication des petits plans d'eau	OG
Article 1 - Limiter la création des plans d'eau	R
3B1 - Garantir un débit minimal en aval des plans d'eau	RR
3B2 - Accompagner la gestion des débits réservés des plans d'eau	OG
3B3 - Encadrer l'alimentation des plans d'eau en période d'étiage	DMC
3B4 - Adapter les plans d'eau les plus impactants	OG
3B5 - Promouvoir une gestion adaptée des plans d'eau	AC
3B6 - Gérer les deux plans d'eau spécifiques du bassin	OG
Article 2 - Mettre en adéquation l'alimentation des plans d'eau avec la disponibilité de la ressource	R

* Type de disposition : (DMC) disposition de mise en compatibilité – (OG) orientation de gestion – (AC) action de communication – (R) règle

Enjeu II – Optimisation de la gestion quantitative de la ressource

Dispositions	Type *
Objectif 4 – Economiser l'eau	
4A1 - Économiser l'eau dans les bâtiments publics et privés	OG
4A2 - Économiser l'eau dans les sites industriels et agricoles	OG
4A3 - Développer les économies d'eau dans les projets d'aménagement urbain	OG
4A4 - Informer, sensibiliser et convaincre les consommateurs sur les économies d'eau	AC
4B1 - Optimiser le fonctionnement de la distribution d'eau potable	OG
4B2 - Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable	OG
Objectif 5 – Maîtriser et diversifier les prélèvements	
5A1 - Mettre en cohérence les mesures de restriction des usages de l'eau	OG
5A2 - Améliorer la connaissance de l'irrigation sur le bassin	OG
5A3 - Proposer les perspectives de gestion de l'irrigation	OG
5A4 - Poursuivre le soutien d'étiage pour les besoins de l'alimentation en eau potable	OG
5B1 - Recourir localement à l'utilisation des eaux souterraines	OG
5B2 - Communiquer sur la bonne gestion des forages	AC
5B3 - Déclarer les ouvrages de prélèvement domestiques et non domestiques	RR
Objectif 6 – Réduire le risque inondation	
6A1 - Assurer une cohérence à l'échelle du bassin de la Maine	OG
6A2 - Renforcer l'information sur le risque inondation	AC
6A3 - Limiter les risques de pollutions en zone inondable	DMC
6B1 - Préserver les éléments paysagers	OG
6B2 - Etablir des plans de zonage pluvial	OG

Enjeu III – Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines

Dispositions	Type *
Objectif 7 – Limiter les rejets ponctuels	
7A1 - Intégrer les capacités d'assainissement dans les projets d'urbanisme	OG
7A2 - Gérer globalement les systèmes d'assainissement collectif	OG
7B1 - Diagnostiquer et réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif	OG
7C1 - Limiter les risques de pollution liés aux eaux pluviales	OG
Objectif 8 – Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau	
8A1 - Restaurer la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages prioritaires	DMC
8A2 - Mettre en place des actions localisées de restauration de la qualité de l'eau	OG
8B1 - Développer la mise en place des plans bocagers	OG
8B2 - Préserver le réseau de haies existant	OG
8B3 - Mettre en place un observatoire du bocage	OG
8B4 - Communiquer sur l'entretien et la valorisation du bocage	AC
8B5 - Accompagner la gestion du bocage	OG
Objectif 9 – Réduire l'utilisation des pesticides	
9A1 - Interdire l'utilisation des pesticides à proximité des points d'eau	OG
9A2 - Généraliser la mise en place des plans de désherbage communaux	OG
9A3 - Prendre en compte l'entretien dès la conception des projets	DMC
9A4 - Promouvoir les bonnes pratiques	OG
9B1 - Renforcer la connaissance sur l'utilisation des pesticides	OG
9B2 - Sensibiliser les particuliers sur les risques sanitaires et environnementaux	AC

* Type de disposition : (DMC) disposition de mise en compatibilité – (OG) orientation de gestion – (AC) action de communication

Annexe 3 - Indicateurs communs aux SAGE du bassin Loire-Bretagne

Sage approuvé **10/12/2014**

Indicateurs fournis par la CLE Mayenne (SAGE 2014)

Indicateurs fournis de l'Agence de l'eau (2015 en attente)

1 Atteinte du bon état des masses d'eau du Sage

Millésime d'évaluation de l'état

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface du Sage pour l'année Y

Etat 2013		Nombre_ME	Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA			Objectif très bon et bon état écologique			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
Type_ME	Mauvais		Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	
Cours d'eau	%		%	%	%	%	%	%	%
Plans d'eau	%		%	%	%	%	%	%	%
Eau de transition	%		%	%	%	%	%	%	%
Eau côtière	%		%	%	%	%	%	%	%

Synthèse du potentiel écologique des MEFM ET MEA du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Potentiel écologique des MEFM et MEA			Objectif de potentiel écologique très bon et bon			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants	
		Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015		2021
MEFM - MEA Cours d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Plans d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Eau de transition		%	%	%	%	%	%	%	%
MEFM - MEA Eau côtière		%	%	%	%	%	%	%	%

Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du Sage

Etat écologique	Niv3	Niv2	Niv1
	%	%	%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME de surface

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

Synthèse de l'état des ME souterraines du Sage

	Nombre_ME	ME en bon état chimique		ME en bon état quantitatif		Objectif 2015		Objectif 2021		Objectif 2027	
		%	%	%	%	bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif
Eaux souterraines		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME souterraines

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

2 Mise en œuvre des dispositions du Sdage 2010-2015

1B-1 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Nombre de cours d'eau identifiées comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif

Nombre de cours d'eau	13
-----------------------	-----------

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles le taux d'étagement actuel a été calculé

Taux d'étagement actuel	entre 0 et 20 %	entre 20 et 40%	entre 40 et 60%	entre 60 et 80%	entre 80 et 100%
Nombre de cours d'eau	8	2	2	-	1

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles un taux d'étagement objectif a été défini

Taux d'étagement objectif	entre 0 et 20 %	40%	70%
Nombre de cours d'eau	10	2	1

Millésime de la liste des ouvrages

2013

Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opération de gestion

Effacement (suppression totale)	Arrasement partiel, échancrure	Gestion des ouvrages	Equipement d'ouvrages

* Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE

4A-2 Plan de réduction de l'usage des pesticides

Le Sage comporte un plan de réduction des pesticides

Des zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité sont identifiées

	oui	non
	X	
	X	

6C Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC

Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage (AAC Grenelle)

- pour lesquels les études ne sont pas démarrées
- pour lesquels les études sont en cours (c'est-à-dire dès la phase d'études préalables à la délimitation)
- pour lesquels un "programme d'action" est mis en œuvre (au mois de mai année N)
- pour lesquels un "programme d'action" est prévu (au mois de mai année N+1)

8A-2, 8E-1 Préservation et gestion des zones humides

Actions réalisées par la CLE en faveur des zones humides

	oui	non	En cours	%
Les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont inventoriées et hiérarchisées	X			100 %
Dans les enveloppes définies, proportion des communes ayant fait l'objet d'un inventaire précis	X			34 % des communes
Les principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés	X			
Le cas échéant, des ZHIIEP et des ZSGE sont identifiées		X		
Les actions nécessaires pour la préservation des ZHIIEP, ainsi que les servitudes sur les ZSGE font l'objet de dispositions ou de règles		X		

* Les notions d'enveloppes et d'inventaire précis se rapportent à la méthode définie dans le guide d'inventaire des zones humides de l'AE LB. Toutes ces actions sont considérées réalisées dès lors qu'elles sont validées par la CLE

10A-1 Lutte contre les marées vertes

=> SAGE Mayenne non concerné

11A1 Inventaire des zones de têtes de bassin versant

L'inventaire est constitué a minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau
une analyse de leur caractéristique a été réalisée
Les objectifs et règles de gestion renvoient a minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV

	oui	non
	X	
	X	
	X	

15B-2 Volet pédagogique

Existence d'un volet pédagogique

	oui	non
Les objectifs sont identifiés	X	
Les publics sont identifiés	X	
Les partenaires sont identifiés	X (partenaires pressentis)	

Planification des actions

	oui	non
Les actions sont planifiées	X	
Les actions planifiées années N sont réalisées		X
Les actions réalisées sont évaluées	X	

Notre évaluation pour les actions menées (5 représentant la meilleure efficacité)

	de 1 à 5
Globale	4

3 Coordination des contrats territoriaux

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :

- non concernées par une opération territoriale	%
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau	%
- en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses	

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Partenariat public-privé
Chargé de l'Aménagement, de l'entretien
et de la Gestion de l'Eau



Région
PAYS DE LA LOIRE



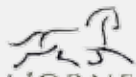
RÉGION
NORMANDIE



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



LA MAYENNE
Le Département



L'ORNE
Conseil départemental



LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



SAGE du bassin de la Mayenne

Conseil départemental de la Mayenne
39 rue Mazagran - CS 21429 - 53014 LAVAL CEDEX
sage.mayenne@lamayenne.fr - www.sagemayenne.fr